

Remarques sur ces trois observations. Reconnaissons d'abord que la substitution de ce procédé à tous ceux qui ont été employés antérieurement est un grand progrès. En effet, à la place d'une multitude de drogues, douées de propriétés contraires ou même inconnues, une seule substance étudiée avec soin, et de propriétés déterminées, est mise en contact avec des tissus qu'elle modifie selon le vœu de l'embaumeur. Une jonglerie devient ainsi une opération du domaine de la science, puisqu'une méthode qui conserve les cadavres, tant bien que mal, vient en remplacer une qui, loin de les préserver de la corruption, l'accélère souvent. Pourtant, nous devons le dire, l'embaumement par le sublimé est encore loin de la perfection; et, pour ne parler ici que des inconvénients qui ressortent des trois observations citées, on voit que les incisions et les mutilations existent encore dans ce procédé; qu'elles y sont nécessaires, puisque, malgré le vœu de la famille, le professeur Béclard est obligé de les multiplier pour arrêter les progrès de la décomposition. — Plusieurs mois sont indispensables à l'achèvement complet du travail, ce qui met dans l'impossibilité d'y re-

courir en beaucoup de circonstances. — L'action du sublimé, qui se combine avec la géline et donne lieu à un composé imputrescible à l'abri du ravage des insectes, déforme pourtant les organes à tel point, que la couleur et l'aspect général du corps sont changés. Cette déformation est si grande dans la troisième observation, qu'on est obligé de refaire plusieurs organes: *la lèvre supérieure était tellement endommagée, qu'un habile artiste a été obligé de la relever en cire, ainsi que plusieurs traits de la figure, en imitant le buste qui lui servait de modèle; la peau étant d'une couleur grise, on l'a colorée avec le fard, etc.*

Ces imperfections seraient assurément moindres pour la préparation des pièces anatomiques; mais, pour conserver le corps d'une personne chère, elles sont graves et produisent une impression douloureuse.

Reprenons notre exposé.

Quatrième fait. (D) Procès-verbal de l'embaumement de Louis XVIII, roi de France.

Extrait des procès-verbaux de l'ouverture et de l'embaumement du feu roi Louis XVIII.

(*Répertoire génér. d'Anat. et de Physiol. Pathol.*, vol. 8, p. 36. in-4°, Paris, 1829.)

Procès-verbal de l'embaumement, p. 40.

Aujourd'hui, 17 septembre 1824, immédiatement après l'ouverture du corps du feu roi Louis XVIII, et conformément aux instructions qui nous ont été données par M. le marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies de France, nous, soussignés, avons procédé à l'embaumement de la manière suivante:

1°. Le cœur du feu roi, après avoir été lavé et macéré pendant quatre à cinq heures dans une solution alcoolique de deuto-chlorure de mercure ou sublimé corrosif, et avoir été rempli et environné d'aromates choisis, a été renfermé dans une boîte en plomb, portant une inscription indicative de l'objet précieux qu'elle renferme.

2°. Les viscères des trois grandes cavités du corps, après avoir été incisés, lavés et macérés pendant six heures dans la solution susdite, ont été pénétrés, remplis et environnés d'aromates, et enfermés dans un baril en plomb, portant une inscription indicative des parties qu'il renferme.

3°. La totalité de la surface du corps et celle des grandes cavités a été lavée successivement avec une solution de chlorure d'oxide de sodium, et avec une dissolution alcoolique de deuto-chlorure de mercure.

4°. Les parties charnues, tant du tronc que des membres, ont été incisées largement et profondément; elles ont été lavées ensuite avec les solutions susdites.

5°. Les surfaces du corps, celles de ses cavités et des incisions ont été enduites à plusieurs reprises d'un vernis à l'alcool.

6°. Toutes les cavités ont été remplies de poudres formées d'espèces aromatiques et résineuses variées.

7°. Ces cavités ont été fermées par l'application de leurs parois, soutenues au moyen de sutures nombreuses.

8°. Les membres, le bassin, le ventre, la

poitrine, le col et la tête ont été successivement entourés de plusieurs bandes méthodiquement appliquées.

9°. Toute la surface du corps ainsi enveloppée a été couverte de plusieurs couches de vernis.

10°. Sur ce vernis ont été appliquées des bandes de diachilon gommé.

11°. Sur les bandes de diachilon d'autres bandes de taffetas vernissé ont été appliquées.

12°. Enfin, une dernière couche de bandes a été appliquée sur le taffetas vernissé.

13°. L'embaumement terminé, la tête du feu roi a été couverte d'un bonnet, son corps d'une chemise, ses bras et sa poitrine d'un gilet à manches en soie blanche; tout le corps d'un linceul de batiste.

C'est dans cet état que le corps du roi a été remis à M. de Brézé, pour être déposé dans le cercueil qui doit renfermer ses restes mortels à Saint-Denis.

Signé: Portal, Alibert, Dupuytren, Fubre, Distel, Thévenot, Portal (pour Ribes), Auvity, Breschet, Mura, Moreau, Bardet, Vesque, Dalmas, Delagenerraye.

Ici le procédé suivi, quoique analogue sous plusieurs rapports aux précédents, en diffère pourtant par l'addition d'une foule de drogues et par la rapidité de la préparation; le fait suivant fournira matière aux réflexions.

Cinquième et dernier fait (E). Notice sur le procédé d'embaumement suivi pour le corps de L. D. C. D.

Avant d'exposer les détails de cet embaumement, nous devons dire que des raisons diverses nous ont forcé de modifier, sur différents points, le plan que nous nous étions tracé d'après la lecture des auteurs qui ont écrit sur ce sujet. Ainsi, la famille avait demandé instamment qu'aucune partie du corps ne fût enlevée, désirant que le cercueil renfermât les restes tout entiers de L. D. C. D., leur parent. D'un autre côté, il fallait laisser à la face ses traits et sa physionomie, pour que le corps pût être reconnu à son arrivée dans la famille, qui habite l'Angleterre. Enfin, ce qui surtout empêcha de suivre un mode d'opérer plus sûr et plus rationnel, c'est que, par des circonstances particulières, il ne nous était donné qu'une séance pour accomplir cet embaumement.

Quoi qu'il en soit, nous allons décrire la marche qui a été suivie, laissant pour un autre article, qui paraîtra incessamment, les modifications qu'on peut y apporter pour diminuer les difficultés et les dépenses, et rendre, s'il est possible, le résultat plus certain.

1°. *Nécropsie*. Il n'est pas indifférent de suivre, dans ce premier temps de l'opération, un procédé quelconque; toutes les parties extérieures devant conserver leur forme naturelle, il importe beaucoup de les respecter dans l'ablation des viscères.

Pour arriver à ce but, sans négliger pourtant l'examen des organes, on suivit la marche suivante :

a. Une incision partant de la symphyse du menton, suivant la ligne médiane, divisa tous les téguments et les muscles jusqu'à la symphyse du pubis.

b. Un trait de scie sur le milieu du sternum permit, sans rien enlever des parois thoraciques, d'introduire la main dans cette cavité.

c. Tous les organes, depuis la langue jusqu'à la vessie et le rectum, détachés avec soin, furent

retirés par cette ouverture. (Le résultat de la nécropsie a été publié dans la 3^e livraison du *Bulletin Clinique*, p. 79.)

d. Les yeux furent extraits avec précaution.

e. Les téguments épicroâniens furent divisés transversalement d'une apophyse mastoïde à l'autre, et décollés en avant et en arrière dans une étendue de trois pouces; c'est dans cet espace qu'à l'aide de deux traits de scie, l'un vertical, l'autre horizontal d'arrière en avant, il nous fut possible d'enlever un segment du crâne qui nous permit de retirer le cerveau, la moelle allongée étant coupée le plus bas possible.

2°. *Dessiccation du cadavre*. Cette première opération terminée, le cadavre fut, autant que possible, débarrassé des liquides qu'il contenait, soit dans ses grandes cavités, soit dans le canal céphalo-rachidien. Puis à l'aide d'aromates précieux et de poudres absorbantes renouvelées plusieurs fois, on priva les tissus de leur humidité.

3°. *Macération des viscères*. Après l'examen qui en fut fait, on les lava à grande eau dans une dissolution saline, puis on les plongea pen-

dant deux heures dans une dissolution concentrée d'alun, de nitrate de potasse et de chlorure de sodium (liqueur de M. Gannal), et enfin on les soumit pendant plusieurs heures encore à l'action d'une dissolution concentrée de deuto-chlorure de mercure.

4°. *Macération du cadavre.* Toutes les parties ayant été convenablement détachées, on injecta de l'alcool dans les artères des membres et dans le canal rachidien; et immédiatement après chacune de ces injections partielles, on en fit d'autres de deuto-chlorure de mercure, qui furent retenues dans les artères par des ligatures et dans le canal rachidien par un bouchon.

De pareilles injections furent pratiquées dans les diverses régions qui sont abondamment pourvues de tissu cellulaire.

Les membres et le tronc, à l'extérieur et à l'intérieur, furent arrosés d'une dissolution alcoolique concentrée de deuto-chlorure de mercure, et enveloppés pendant plusieurs heures d'étoupe et de compresses trempées dans ce liquide.

Enfin, pour qu'aucune partie ne fût privée de l'action conservatrice du sublimé corrosif,

on remplit la bouche, les fosses nasales, les orbites et les conduits auditifs, de petits sachets de cette substance en poudre; et, par le moyen de profondes et nombreuses incisions, on en introduisit dans les muscles des membres et du dos, etc. (Ces incisions, étroites à la superficie, s'étendaient dans diverses directions et profondément dans les tissus sous-jacents.)

5°. Tous les viscères sont replacés dans la vaste cavité que formaient le thorax et l'abdomen réunis.

Cette partie de l'opération a été faite avec une extrême minutie; les organes, coupés par morceaux du volume du poing à peu près, étaient séparément desséchés dans des poudres balsamiques, puis saupoudrés abondamment de chlorure de chaux et entourés d'étoupe trempée dans la dissolution alcoolique de sublimé; chaque paquet, ainsi constitué, était revêtu de deux lames de plomb et placé dans la cavité thoracique; des poudres aromatiques, du chlorure de chaux et des étoupes trempées dans le sublimé en séparaient les différentes couches.

Le cœur (pour la satisfaction des parents)

fut laissé entier et placé dans le lieu qu'il occupe naturellement, après avoir été soumis aux mêmes préparations.

Le crâne fut rempli des mêmes substances employées pour la conservation de chaque organe.

6°. Le segment enlevé au niveau de la suture lambdoïde étant remplacé, on réunit les téguments par une suture méthodique, et l'on en fit autant pour l'abdomen et le thorax.

La suture du crâne n'était pas visible, parce qu'elle était recouverte par les cheveux, dont la tête était encore abondamment garnie.

Le tronc n'était pas déformé.

7°. *Application des bandelettes.* Avant d'appliquer les bandages, on étendit un vernis sur tout le corps, la face exceptée, et immédiatement sur ce vernis on plaça des lames de plomb; c'est alors seulement que des bandages méthodiques recouvrirent toutes les parties, depuis les orteils et les doigts jusqu'à la tête; tous les tours de bande furent fixés par des points de suture, puis recouverts d'une nouvelle couche de vernis, de nouvelles lames de plomb, et enfin d'un nouveau bandage appliqué avec les mêmes soins que le premier.

La face, restée libre jusqu'alors, fut soumise aux mêmes applications, de manière toutefois qu'on pouvait la découvrir ultérieurement sans altérer le reste du bandage.

Le corps fut ensuite enveloppé d'un drap, entouré d'un manteau de satin et déposé dans un cercueil de plomb; on le laissa exposé à l'air pendant plus de vingt-quatre heures, sans qu'il exhalât d'autre odeur que celle des aromates employés.

Cette opération, commencée à dix heures du matin, ne fut terminée qu'à deux heures après minuit.

Elle fut très-pénible, à cause des gaz et surtout du chlore, qui, s'exhalant abondamment dans les derniers temps de l'opération, fatiguait beaucoup les assistants, qui tous étaient tourmentés par une toux quinteuse très-violente.

Tels sont les détails de cet embaumement, qui avait été annoncé comme devant faire le complément de la nécropsie intéressante décrite dans un des derniers numéros du *Bulletin Clinique*.

A. LOREAU, E. CHANUT.

Quelle étrange naïveté de la part de l'embaumeur ! Il vient nous raconter que l'opération fut très-pénible, à cause des gaz et surtout du chlore, qui, s'exhalant abondamment dans les derniers temps de l'opération, fatiguait beaucoup les assistants. — N'auriez-vous pas dû le prévoir, vous qui vous chargez de telles préparations ? n'auriez-vous même pas dû connaître l'inutilité d'un mélange de substances aussi incohérent ?

Il n'est pas permis, en effet, d'ignorer que le chlorure de chaux (*chlorure d'oxide de calcium*), mêlé au deuto-chlorure de mercure, produit, avec le dégagement du chlore, deux nouveaux composés, d'abord du chlorure de calcium (*muriate de chaux*), et du deutoxide de mercure (précipité rouge), substance insoluble, à laquelle personne n'a jamais supposé de propriétés conservatrices. Sur quel principe encore, sur quelle connaissance positive peut-on s'appuyer pour faire, dans les embaumements, un usage si fréquent du chlorure de chaux ? Aucune donnée scientifique ne justifie cette pratique. Est-ce parce qu'il est désinfectant ? mais cette raison devrait le faire rejeter, car enfin comment agit-il sur les miasmes putrides ? —

N'est-ce pas en les décomposant ? Personne n'en doute, excepté les embaumeurs toutefois ; ils ignorent probablement aussi qu'il possède au plus haut degré la propriété de décomposer les matières animales et végétales. J'ai constaté, dans le cours de mes recherches, qu'un cadavre frais, injecté avec l'un des chlorures d'oxide de sodium, calcium, potassium, est en dissolution complète au bout de quarante-huit heures.

Ces recherches, que j'ai poussées dans une foule de directions, se sont surtout appesanties sur la substance que l'on vantait comme excellente et bien supérieure à tout ce qu'employaient les anciens pour les embaumements ; je me suis appliqué à préciser, autant que possible, le degré de confiance que méritait le deuto-chlorure de mercure dans cette circonstance. Il est bien vrai qu'il est apte à conserver les matières animales plongées dans sa dissolution ; mais dans quelles limites et d'après quelles règles ?

Le voici :

1°. Des pièces anatomiques grossières (préparation des muscles du bras, par exemple), plongées et maintenues dans une dissolution concentrée de deuto-chlorure de mercure et